



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/20487  
27 février 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 73e séance plénière de sa quarante-troisième session, le 7 décembre 1988, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/86, intitulée "Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale" 1/.
2. Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée générale :

"Se félicite de la coopération encourageante qui s'est récemment instituée entre les membres du Conseil de sécurité et qui permet au Conseil de mieux assumer sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte."

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir document A/RES/43/86.

-----